

2020



Livret d'accueil Centre les Dauphins

Bienvenue et excellent séjour au « Centre les Dauphins »

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil,
pour vous guider dans les différentes étapes de votre séjour.

Vous avez choisi le Foyer de vie et centre occupationnel du « Centre les Dauphins ».

Centre les Dauphins, 232a, rue E . Vandervelde, 6534 GOZEE, tel. : 0032 71 59 20 30
Mail : lesdauphins@outlook.be

Le Centre « les Dauphins » est affilié à la Ligue Nationale pour personnes en situation d'Handicap.

Il est situé à Gozée, rue Vandervelde 232a,
Belgique, 0032 71 59 20 30
- 0032 476 61 99 31.

Il a été créé en 1984.

Un projet d'établissement définit la prise en charge globale en précisant les composantes de votre projet de vie, projet de soins et d'hébergement. Il s'appuie sur les objectifs et valeurs de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.



Pour nous, **prendre soin et bientraitance** sont intimement liés au bénéfice de votre sécurité et de votre confort. Les autres Résidents, ayant des difficultés similaires, vous entoureront. Ils seront à la fois proches et distants, à la fois semblables et différents. N'oubliez pas qu'ils peuvent, eux aussi, concourir à votre **bien être**.

Nous œuvrons en permanence pour que cet établissement soit un véritable **lieu de vie** qui implique tous les acteurs institutionnels : bénéficiaires, familles, représentants légaux, professionnels comme bénévoles et permette le « **vivre ensemble** ».

Chacun détient sa part d'engagement et de responsabilité dans l'observation du respect des règles de vie et du respect des droits individuels et collectifs. Nous avons tous des droits et des devoirs. Nous garantirons à ce lieu de vie : **citoyenneté et solidarité**. Cet effort, nous devons le conjuguer au quotidien, tous ensemble !



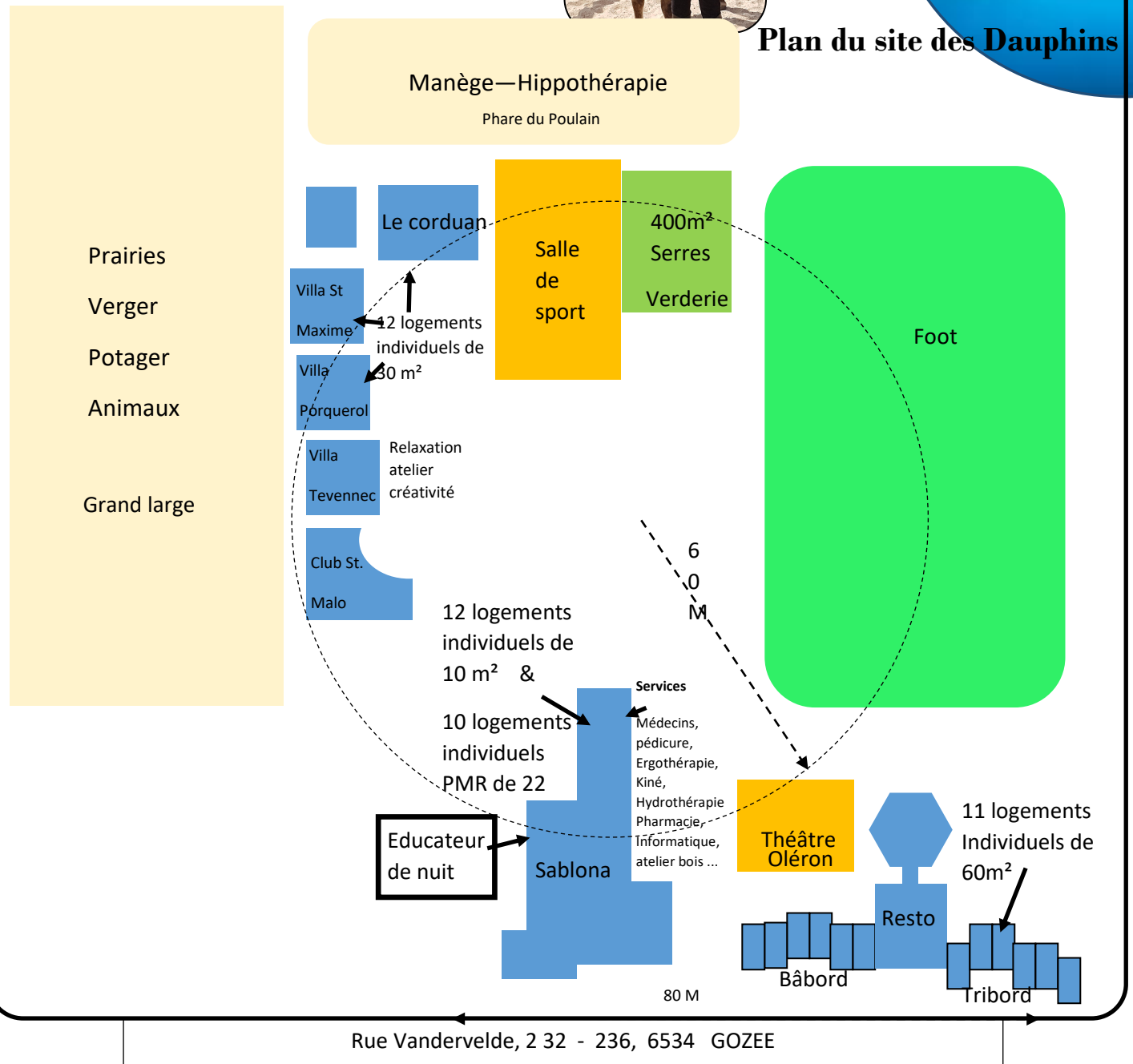
Le Centre « les Dauphins » accueille de façon permanente les personnes en situation d'handicap.

L'organisation des locaux

Le Centre « Les Dauphins » constitue un site de 3 hectares



Plan du site des Dauphins



~ Le pôle hébergement se compose de trois types d'hébergement

« La sablona », « Les villas », « les studios » sur un même site

~ Le pôle activité situé à divers endroits du site et pour l'ensemble des personnes accueillies. Photos Les serres « La verderie », verger, animaux, « le grand large » théâtre « L'Oléron », le Club « St Malo ».

~ Le pôle thérapeutique :

- au rez de la « Sablona » se situe la partie médicale et paramédicale. (Les locaux Bien être, jacuzzi, pédicure, une salle Snozelen pour l'éveil sensoriel, ...).

- Sur le site des espaces sont aménagés pour la kinésithérapie,

Votre admission



Les admissions sont prononcées par la Direction, sous réserve de :

~ une décision de l'AVIQ, de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de la Maison départementale pour personnes handicapées (MDPH) de votre département.

~ la période d'observation de 6 mois, celle-ci peut être allongée si nécessaire afin d'élaborer le projet personnalisé ;

~ l'application de l'engagement de reprise dans le service d'origine, en cas de crise grave ou de comportement rendant impossible le maintien dans l'institution de la personne accueillie.

Les modalités administratives

Dans les 15 jours suivant votre admission, vous-même ou votre représentant légal doit prendre connaissance, comprendre et signer les documents suivants :

~ le **Contrat de séjour**, qui définit vos **droits et les obligations** de chacune des parties.

~ le **Règlement d'ordre intérieur et de fonctionnement**, qui définit les règles générales et permanentes d'organisation et de **fonctionnement** du Centre « les Dauphins » dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Il précise les modalités d'association des différents partenaires.

~ les **chartes** **imaginées**

L'équipe est à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.

Centre Les Dauphins

Foyer de vie et centre
occupationnel

www.Centrelesdauphins.fr

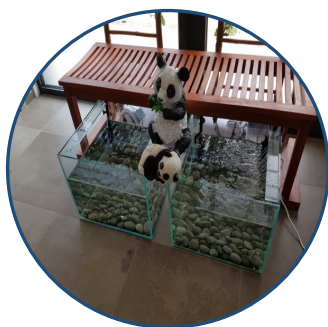
l'ergothérapie, la psychomotricité,
hippothérapie « phare du Poulain »...

~ Le pôle administratif comprend les bureaux : secrétariat, direction, l'assistante sociale, chef de groupe, psychologue, une salle de réunion.

Les documents à apporter :

Lors de votre entrée, vous devrez impérativement présenter les pièces suivantes :

- O L'engagement de reprise dans le service d'origine,
 - O Un livret d'accueil auquel est annexé une charte des droits et devoirs, et ROI imagé de la personne hébergée; la charte est affichée dans l'établissement ou le service ;
 - O Le règlement de fonctionnement tel que défini à l'article L. 311-7 dont la personne hébergée et/ou son représentant légal déclarent avoir pris connaissance,
 - O Une copie du jugement de tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice le cas échéant
 - O L'attestation d'assurance de responsabilité civile
 - O L'attestation de l'assurance dommages aux biens et objets personnels le cas échéant
 - O Le formulaire de désignation de la personne de confiance le cas échéant
 - O Les directives anticipées sous pli cacheté le cas échéant
 - O Le formulaire de déclaration du choix du médecin traitant
 - O L'attestation de droit à l'image,
 - O Le formulaire de déclaration d'autorisation de sortie et de déplacement.
 - O Le formulaire de déclaration d'autorisation de vie en villa ou en studio.
 - O Le dossier d'admission
 - O 4 photo d'identité,
 - O la carte d'identité,
 - O la carte Vitale et l'attestation,
 - O la carte mutuelle,
 - O Carte Européenne,
 - O la carte d'immatriculation CAF,
 - O La notification d'orientation CDAPH,
 - O la notification d'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés, ou autres ressources
 - O 1 relevé d'identité bancaire,
 - O 1 fiche comportant la liste des biens personnels de la personne accueillie.
 - O Pour votre prise en charge médicale, nous vous demandons d'apporter, sous pli confidentiel adressé au médecin coordonnateur de l'établissement
 - O l'autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence,
 - O la photocopie du carnet de vaccinations,
 - O la photocopie des prescriptions médicales et prescriptions médicales couvrant 1 mois,
 - O les ordonnances en cours (médicaments, régimes...),
 - O les antécédents médicaux et les allergies,
 - O les résultats ou rapports d'examens.
- les antécédents médicaux et les allergies,
les résultats ou rapports d'examens.



Les modalités financières

Le **financement** du centre « les Dauphins » est assuré par un prix de journée, fixé par arrêté de L'AVIQ et du Conseil général de votre département.

Votre **part contributive** est définie par le Conseil Général de votre département. (Calculé sur votre AAH)

Les **achats**, déplacements et activités personnelles sont à votre charge.

Vous et vos proches au cœur de la prise en charge

Votre intégration et votre projet personnalisé

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du Centre « les Dauphins » s'est donné pour mission de vous accompagner dans votre vie quotidienne et de répondre le mieux possible à vos besoins. Elle vous offre un accueil et un accompagnement social et éducatif adapté ainsi qu'une attention particulière à votre bien-être physique et moral. Elle cherchera par ailleurs à favoriser vos liens familiaux et personnels dans le respect de vos choix, et vos liens sociaux en fonction de vos potentialités.

Pour répondre à ces objectifs, un projet personnalisé répondant à vos désirs et vos besoins vous est proposé après un temps d'observation de l'équipe, nécessaire à son élaboration.

Ce temps d'observation dure 6 mois. À l'issue de la période d'observation, un projet personnalisé est établi suite à une synthèse, des échanges entre l'équipe pluridisciplinaire, vous-même, votre représentant légal, vos proches. Il sera réévalué régulièrement avec vous-même.

Il est indispensable que vous, votre représentant légal et vos proches adhèrent à votre projet personnalisé. C'est en effet une condition à votre maintien au Centre « les Dauphins »

L'équipe vous accueille, vous installe, vous fait visiter les espaces communs ainsi que les espaces d'activités et vous présente aux autres personnes accueillies.



Votre participation à la prise en charge

L'équipe des « Dauphins » cherche à encourager votre autonomie dans l'ensemble des actions qu'elle met en œuvre, en vous y associant le plus possible.

Elle recherche systématiquement votre consentement, vous éclaire, vous informe des modalités de votre accompagnement et s'assure de votre compréhension.

Votre séjour

VOTRE VIE QUOTIDIENNE EN HÉBERGEMENT

Votre lieu de vie

Les hébergements du Centre « les Dauphins » sont tous constitués de chambres individuelles.

À votre arrivée, nous proposerons de vous accueillir à la « Sablona », un lieu de vie où l'équipe pluridisciplinaire pourra évaluer le PEI à adapter.

Le changement de lieux de vie, peut être opéré suivant votre demande et l'avis de l'équipe pluridisciplinaire, au niveau de l'autonomie, la santé, de la sécurité de la personne et de la collectivité.

Le centre « les Dauphins » trois styles d'hébergement :



~ La « **Sablona** » :

- 10 Chambres individuelles de +/-10m²
- 12 Chambres individuelles de +/- 22m² avec douche individuelle, WC, TV...
- Douche infirmier
- Lieux communs (restaurant, coin TV, salle de jeux...)
- Ascenseur.
- Avec un accompagnement rapproché.



~ Les **villas** « **Porquerolles** », « **Tévenec** », « **Sainte Maxime** », « **Corduan** » : situé à 50 mètres du bureau des éducateurs ; Lieux de vie de +/-60m² pour deux personnes ou un couple, composées de deux chambres, une douche, coin cuisine, salon, l'accompagnement y est plus distant laissant plus de liberté d'action à la personne.

~ Les **studios** :

Situé à 30 mètres du bureau des éducateurs ; Lieux de vie de +/-60m² pour une personne ou un couple, composé d'une chambre, une douche, coin cuisine, salon, l'accompagnement y est plus distant laissant plus de liberté d'action à la personne.

Vous êtes libre d'aménager et de décorer à votre convenance votre chambre en apportant vos meubles et objets personnels (sous réserve que ceux-ci répondent aux normes de sécurité et d'hygiène et ne nuisent pas au confort de la chambre). L'entretien et la propreté des locaux sont assurés par l'établissement, Il vous est demandé d'entretenir votre chambre, dans la mesure de vos possibilités et avec accompagnement éducatif.



Votre accompagnement

Le personnel du Centre les Dauphins » vous accompagne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne en favorisant votre participation chaque fois que cela est possible :

- développer vos potentialités par une stimulation adaptée tout au long de votre séjour, maintenir les acquis et favoriser les apprentissages et l'autonomie par des actions socio-éducatives en les accompagnants dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne ;
- favoriser la participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;
- porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique ;
- veiller au développement de votre vie affective et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches ;
- garantir l'intimité en vous préservant un espace de vie privatif ;
- assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins ;
- privilégier l'accueil des personnes dans des lieux de vie se rapprochant de la normalisation.



L'équipe Du Centre les Dauphins

L'équipe pluri professionnelle écoute et met en œuvre son savoir-faire.

- ~ **Le médecin généraliste** est le médecin référent du Centre « Les Dauphins » et est déclaré votre médecin traitant si vous le souhaitez. Il est le garant de la prise en charge globale de la personne et l'interlocuteur de la famille.
- ~ **Le médecin psychiatre** vous reçoit en consultation en fonction de votre état de santé ;
- ~ **L'infirmier** dispense des soins sur prescription médicale. Il a un rôle de prévention, d'éducation, d'hygiène et de santé.
- ~ **Les aides-soignants** réalisent des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de votre autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.
- ~ **La kinésithérapeute, l'ergothérapeute et la psychomotricienne** entretiennent vos capacités fonctionnelles à en prévenir l'altération ;

L'équipe socio-éducative vous accompagne dans le développement de votre vie sociale :



- ~ **La psychologue** vous soutient dans une démarche individuelle ou collective, selon vos besoins.
 - ~ **La chef de groupe** organise la réunion des usagers, elle coordonne les équipes, est le lien entre tous les acteurs de terrain.
 - ~ **L'éducateur de nuit** présent pendant votre sommeil pour s'assurer de votre confort et de votre sécurité.
 - ~ **L'équipe socio-éducative** propose journalièrement des activités individuelles et collectives ouvertes à tous en fonction de vos envies, de vos capacités et des objectifs déclinés dans votre projet personnalisé. Chacun a l'obligation d'y participer et d'y être actif.
- Les ateliers comprennent des évaluations périodiques et sont intégrés aux projets personnalisés.

~ **L'équipe d'entretien** (buanderie, nettoyage, équipe technique) veille à l'hygiène et votre bien-être. Ces activités font parties intégrantes des activités qui vous sont proposées.

L'équipe administrative assure la gestion du Centre « les Dauphins »

Un directeur, une secrétaire, comptable et une assistante sociale ;

Les activités et animations

Les moments d'activités de la vie quotidienne. Ces activités peuvent prendre la forme de moments conviviaux, d'activités de la vie journalière (AVJ). (Exemples : hygiène, entretien du lieu de vie...) L'activité et les temps de l'activité peuvent varier de la journée complète à des périodes de 1h40. (Annexé la liste des activités proposées)

L'accueil de vos proches

Les visites sont autorisées et organisées avec l'assistante sociale.

Vos parents, vos amis sont les bienvenus. Leur présence à vos côtés est importante.

L'établissement possède une chambre permettant à un couple, un membre de votre famille en dépannage de loger. (Deux nuits maximum)

Les résidents(e) hébergés(e) en studio, ont la possibilité d'accueillir un membre de leur famille. (Le délai de visite est à définir avec le service social)

Afin de faciliter l'organisation de votre accompagnement, il leur est demandé de :

- systématiquement se présenter au service social ;
- ne pas apporter de boissons alcoolisées, médicaments ou alimentation (sans avis d'un membre de la direction) ;
- ne pas fumer à l'intérieur des locaux ; - Respecter les règles de bien séance, - respecter les horaires de visite ;

L'établissement peut assurer les repas aux familles ou aux représentants légaux à la condition d'en prévenir le service social, et payés au tarif fixé par la direction.



Les repas « St Malo »

Les repas ont lieu :

- ~ de 8 h à 8 h 30 pour le petit déjeuner ;
- ~ de 12 h 30 à 13 h 30 pour le repas du midi ;
- ~ de 18 h 30 à 20 h pour le repas du soir.

L'équipe du centre « les Dauphins » vous encadre durant les repas et s'assure du respect de vos goûts, de vos particularités alimentaires, et de votre régime.

Les studios et villas ont la possibilité d'emporter leurs repas.



Les médicaments

Si un traitement vous est prescrit il sera préparé par l'équipe de soins et distribué au moment des repas par l'équipe éducative ou soignante ou par l'équipe de nuit pour les comprimés du coucher. Selon vos capacités et après évaluation de la part de l'infirmier, vous pourrez prendre seul vos médicaments sous surveillance.

Votre linge

Le linge domestique (draps, couvre-lits) est fourni et entretenu par l'établissement.

Un inventaire de vos vêtements personnels est effectué le jour de votre arrivée. Les vêtements personnels sont étiquetés par la blanchisserie.

Le courrier

Le courrier est distribué tous les jours par le personnel. Une aide à la lecture vous est proposée, si vous le souhaitez. Avec l'aide du référent, le résident a la possibilité d'envoyer du courrier à ses proches. Un atelier informatique vous permet des échanges de courriel.



Les transports

Dans le cadre des activités d'animation, les transports sont assurés par l'établissement.

Au quotidien

En cas d'incontinence, les protections nécessaires sont à votre charge et doivent être remises au personnel. Vos soins d'hygiène sont quotidiens et obligatoires. Les personnes qui souhaitent vous joindre peuvent contacter l'établissement en dehors des horaires d'activité. Le Centre autorise l'utilisation des téléphones portables individuels dans le respect des règles de vie de l'établissement.



L'argent de poche

Afin de couvrir vos dépenses qui ne peuvent être prises en charge par le budget de l'établissement (ex : participation aux frais de vacances, certains loisirs, besoins personnels, communications téléphoniques...)

Il vous est demandé de disposer toujours d'un minimum d'argent personnel (petite monnaie). Vous serez accompagné dans la gestion de cet argent par votre référent, le suivi de gestion étant assuré par le service comptable de l'établissement.

Dans ce dernier cas, l'établissement rendra compte des dépenses effectuées. (Ticket pour les achats dépassant 25€). L'établissement demande en particulier à votre famille ou à votre représentant légal de veiller à approvisionner régulièrement votre compte.



En week-end ou en vacances

Les responsables de l'établissement doivent toujours être informés, au préalable, de vos sorties.

Les sorties de week-end sont conformes au projet individuel et sont autorisées dans la limite de 75 jours maximum par an. Elles peuvent être réparties sur les week-ends et/ou être étalées sur une période de vacances de 15 jours maximum.

Vos Droits

L'accueil et le séjour au Centre « les Dauphins » s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Respect des personnes accueillies

Chaque personne accueillie bénéficie du professionnalisme et d'une attention constante des membres de l'équipe pluridisciplinaire, laquelle fait tout son possible pour que la personne trouve bien-être et confort.

Sécurité des personnes accueillies

Le centre « les Dauphins met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer un niveau de sécurité aux personnes accueillies, dans le cadre de l'exercice de leur liberté.

Vous vous inscrivez dans un milieu ouvert. Il vous est loisible d'entrer et de sortir du site.

Liberté de culte

Le personnel et les personnes accueillies respectent mutuellement les croyances, convictions et opinions.

Respect des informations à caractère confidentiel

Les données médicales recueillies sont protégées par le secret médical.

Toutefois, sans faire obstacle aux dispositions relatives au secret médical, les informations médicales concernant la personne accueillie sont réputées confiées à l'ensemble de l'équipe d'encadrement. Les professionnels de santé, tous soumis au secret professionnel, pourront ainsi partager entre eux des informations à caractère confidentiel, utiles et nécessaires à assurer la continuité des soins et/ou permettre le meilleur accompagnement possible.

Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux et soignants autres que ceux relevant du corps médical ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres. Le personnel administratif est tenu à une obligation de discrétion.

L'établissement s'engage à assurer la confidentialité des informations données vis-à-vis des tiers à l'accompagnement, sauf autorisation expresse de la personne accueillie et/ou de son représentant légal.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la personne accueillie a un droit d'accès et de rectification des informations la concernant, le droit de s'opposer à ce que des informations fassent l'objet d'un traitement, et un droit d'accès direct à ses données médicales ou par l'intermédiaire d'un médecin de son choix qu'elle désigne.

Consentement aux soins

Tout acte médical ou traitement ne peut être pratiqué qu'avec votre consentement libre et éclairé dès lors que vous êtes en état de l'exprimer.

Vous pouvez revenir sur cette décision à tout moment. Vous pouvez, si vous le souhaitez, par une personne de confiance, qui peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



Directives anticipées

Afin de vous assurer que vos dernières volontés soient respectées, vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger des directives anticipées.

Informatique et liberté



Droit à l'image

Pour toute publication ou diffusion concernant les photographies et enregistrements (audio, vidéo), il vous sera demandé autorisation d'utilisation sans contrepartie financière (**Autorisation proposée avec le Contrat de Séjour**).

La prise de photographies ou de document doit faire l'objet d'une demande auprès de la personne concernée

La gestion de vos objets de valeur

L'établissement est responsable de plein droit du vol, de la perte ou de la détérioration des objets déposés auprès de la direction par la personne accueillie.

Une liste des biens personnels de la personne accueillie (hors vêtue) doit donc être établie, en deux exemplaires, à l'entrée de celle-ci, être tenue à jour à chaque dépôt ou retrait. L'argent et les objets de valeurs sont sous la seule responsabilité du résident.

Toutefois, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de disparition du bien ou détérioration de celui-ci en raison de sa nature ou d'un vice interne, lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou de soins.

Aussi, afin d'éviter toute perte, vol ou détérioration, il est conseillé à la personne accueillie de ne pas garder dans sa chambre des objets de valeur, titres ou importantes sommes d'argent.

Vos Devoirs

La vie collective et le respect des droits et des libertés de chacun impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable au sein du centre « les Dauphins ».

Alcool, produits illicites et tabac

L'introduction de produits alcoolisés ou de produits illicites est interdite dans le Centre. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans les bâtiments, même si cette dernière est considérée comme un espace privatif.

Objets dangereux

Tout objet considéré comme dangereux pour la personne accueillie est interdit au sein du Centre et doit être remis au personnel.

Respect des biens et équipements collectifs

Le Centre « les Dauphins » apporte tout le soin nécessaire pour subvenir aux besoins et au confort des personnes accueillies. Chaque personne doit, dans la mesure de ses possibilités, veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter le mobilier et le matériel mis à sa disposition. Toute réparation de dégâts causés par une personne accueillie sera à la charge de celle-ci ou de son assurance responsabilité civile.



Nuisances sonores

L'utilisation d'appareil de radio, de télévision ou de tout autre système phonique se fera avec discrétion. En cas de difficultés auditives, le port d'écouteurs sera demandé.

Animaux

L'accueil des animaux domestiques n'est pas autorisé, sauf dérogation expresse, suite à une demande écrite de la personne accueillie ou de son représentant légal, à la Direction.